

**PRATIQUE:**

Tout savoir sur vos droits

# MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

**OFFREZ VOTRE SAVOIR-FAIRE**

**LE CADRE - FONCTIONNEMENT - EXEMPLE - POURQUOI LE FAIRE**

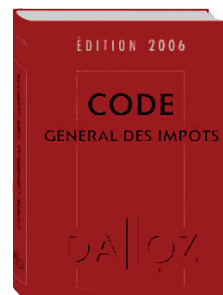


*la*  
**cgt**  
SAFRAN

## Ce que dit la loi

Le mécénat de compétence (ou pro bono) est un dispositif issu du Code Général des Impôts.

*art 238 bis - les versements effectués par les entreprises au titre du mécénat entraînent une **réduction d'impôts égale à 60 %** de la somme versée [...]*



L'évaluation de la valeur du don ouvrant droit à la réduction d'impôt est égale au prix de revient de la prestation ou de la mise à disposition. L'évaluation est simple à établir puisqu'il **s'agit du coût du salaire horaire brut auxquels il faut ajouter les cotisations sociales** multipliées par le nombre d'heures.

## Ce que dit l'accord ATA

art 2.5 - Safran souhaite promouvoir le mécénat de compétences, dispositif permettant la mise a disposition ponctuelle et **gracieuse** de salariés, à une association d'intérêt général à vocation culturelle, sociale, humanitaire, dans le cadre d'un **prêt de main-d'oeuvre** ou de la réalisation d'une prestation de service. [...]

## Comment ca marche?

Pour mettre en oeuvre le mécénat de compétence, il faut avant tout s'assurer que le dispositif bénéficie soit à une association/fondation d'intérêt public ou général et exerçant en France, soit à une collectivité locale, soit à un établissement d'enseignement supérieur agréé, soit à une société organisatrice d'exposition d'art contemporain (musées, galeries, ...).

Le salarié présente son projet et l'organisme bénéficiaire à la Direction afin de le faire valider. Les modalités sont également définies entre les trois parties (durée, fréquence, ...).



L'ÉTAT

- Le salarié oeuvre pour l'association
- L'entreprise maintient la rémunération du salarié
- L'état compense par un crédit d'impôt versé à l'entreprise\*

\*dans la limite de 60% de l'ensemble des éléments de rémunération, cotisations sociales comprises



LA SOCIÉTÉ



LE SALARIÉ



L'ASSOCIATION

## Projetez-vous (ceci est un exemple)

Vous êtes salariés de Safran et vous souhaitez aider une association d'aide alimentaire. C'est l'occasion pour vous de **mettre à profit** l'une de vos compétences professionnelles ou personnelles pour une cause qui vous tient à coeur (comptabilité, logistique, communication, ...).

Après plusieurs échanges avec votre management, la Direction et l'association, vous engagez la démarche et définissez ensemble que, sur une période d'un an\*, vous travaillerez deux jours par semaine\* au profit de l'association.

**Vous ne perdez pas le lien avec vos collègues de travail** puisque le mécénat vous permet désormais de vous rendre trois jours de la semaine sur votre lieu habituel de travail et deux jours auprès de l'organisation bénéficiaire.

**Vous ne perdez pas de salaire** puisque Safran reste votre employeur de la même manière qu'une «mise à disposition» classique (cotisations retraite, prévoyance, etc...).

Enfin, **vous satisfaites votre désir d'entraide et de solidarité.**

\*la durée et les périodes de mise à disposition varient en fonction de votre projet

E  
X  
E  
M  
P  
L  
E

P  
O  
U  
R  
Q  
U  
O  
I  
L  
E  
F  
A  
I  
R  
E

## Quel est l'intérêt d'une telle démarche?

### • Pour Safran:

- Le coût de la mise en oeuvre du mécénat de compétence est très réduit puisque l'état verse un crédit d'impôt équivalent à 60% de ce que représente la mise à disposition du salarié et ce jusqu'à 0,5% du Chiffre d'Affaire total du groupe (+ de 15 Mds d'€ en 2020)

- Le groupe s'affiche en tant que mécène auprès d'organismes et travail son image, sa popularité et donc son attractivité

- La diminution de l'effectif du groupe pendant une période de baisse d'activité

### • Pour le salarié:

- L'épanouissement et la satisfaction personnelle d'avoir oeuvré pour une «bonne cause»

- L'acquisition de nouvelles compétences et la diversification relationnelle et professionnelle

- Conserver un niveau d'activité constant en cette période difficile

# La CGT SAFRAN a son site web

**RIEN N'EST ÉCRIT D'AVANCE**

DANS LE GROUPE

LES ACTUS



Commentaires

Actualité décryptée

Questions/réponses

Comptes-rendus détaillés

## Profitez-en, tenez vous informé!

pour défendre vos  
pour gagner de nouveaux  
pour vous aider dans l'application de vos

# DROITS

**cgtsafran.com**  
l'actualité syndicale sur le web

La CGT près de chez vous

Votre représentant syndical CGT:

**contact@cgtsafran.com**